

# CHARTRE DES ORGANISATIONS ENGAGEES DANS LA PROMOTION DE L'AGROECOLOGIE RESILIENTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nous, les organisations engagées dans la promotion de l'agroécologie résiliente au changement climatique,

## Préambule

- Considérant que les inondations, les glissements de terrain, la sécheresse et la prolifération des maladies causés par le changement climatique ne cessent de s'accroître ;
- Vu que la dégradation des sols et la pollution des sources d'eau s'empirent davantage dans un pays dépendant à plus de 90% du secteur agricole ;
- Vu que les ménages agricoles continuent à dépendre de l'extérieur pour les intrants agricoles notamment les semences, les pesticides, les engrais chimiques, les produits phytopharmaceutiques devenus chers et irrégulièrement disponibles alors que des alternatives crédibles peuvent être développées localement ;
- Vu que les maladies incurables comme le cancer, les tumeurs imputables à la consommation des résidus des produits chimiques de synthèse continuent à emporter des vies humaines ;
- Vu que l'agriculture familiale des petits producteurs n'est pas suffisamment prise en compte dans les politiques agricoles alors qu'elle nourrit la population burundaise ;
- Considérant que la chute de la productivité agricole, la disparition des espèces végétales et animales et l'insuffisance du soutien dans la valorisation des ressources locales continuent à s'aggraver ;
- Sachant que la durabilité du système de production est fortement liée à l'accès équitable aux ressources, aux facteurs de production et aux marchés ;
- Vu que les importations des produits agricoles hypothèquent nos réserves en devises, changent les habitudes alimentaires et déstructurent la culture locale ;
- Considérant l'inégalité d'accès aux ressources dans la prise de décisions, le contrôle des biens dans les ménages entre les hommes et les femmes ;

Convenons de ce qui suit :

## Article 1. Définition

Selon IPES<sup>1</sup>- FOOD, l'agroécologie est à la fois une science, un ensemble de pratiques et un mouvement social. Elle se caractérise par l'application de principes écologiques à l'agriculture et par une utilisation régénérative des ressources naturelles et des services écosystémiques, elle favorise des systèmes alimentaires socialement

<sup>1</sup> International panel of experts for sustainable Food

*(Handwritten signatures and initials in blue ink)*

équitable dans lesquels les personnes peuvent exercer un choix quant aux aliments qu'elles consomment et à la manière dont ceux-ci sont produits ». Il s'agit comme l'écrit le CIDSE<sup>2</sup> d'un système agricole :

- permettant de reproduire, voire d'améliorer, les potentialités productives de l'écosystème cultivé, largement autonome vis-à-vis des ressources non renouvelables,
- produisant une alimentation diversifiée et de qualité,
- ne contaminant pas l'environnement et les hommes,
- qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.

## Article 2. Les principes

Les principes qui régissent l'agroécologie au sein de nos organisations sont les suivants :

1. la biodiversité,
2. la résilience aux chocs,
3. le recyclage,
4. la restauration de la fertilité des sols,
5. la réduction de la dépendance aux intrants externes,
6. l'économie sociale et solidaire,
7. les marchés équitables,
8. l'agriculture familiale,
9. la gestion des questions foncières
10. la gestion participative des politiques et des techniques,
11. le mouvement agroécologique,
12. la justice genre et intergénérationnelle.

## Article 3. La biodiversité

La préservation de la biodiversité dans nos organisations signifie le développement des initiatives qui favorisent l'optimisation de la diversité des espèces animales et végétales dans le temps et dans l'espace. Par conséquent nous encourageons :

- la biodiversité dans les systèmes de production qui respectent le processus biologique des écosystèmes dans le temps et dans l'espace,
- la restauration communautaire de l'environnement,
- le renforcement de la reconnaissance de la gestion durable des ressources naturelles et génétiques,
- l'interaction positive, la synergie, intégration complémentaire entre les éléments des écosystèmes agricoles et systèmes alimentaires.

---

<sup>2</sup> Coopération pour le développement international et la solidarité

## Article 4. Résilience aux chocs

La résilience aux chocs (au changement climatique, aux maladies et aux marchés) se caractérise par la promotion des pratiques agroécologiques qui amortissent significativement pour la communauté, les chocs climatiques, environnementaux et sociaux tout en contribuant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre, par les pratiques de lutte intégrée des ennemis des cultures et par le lissage des prix des produits agricoles. En renforçant l'autonomie et les capacités d'adaptation qui permettent de gérer les écosystèmes agricoles, les approches agroécologiques donnent aux individus et aux populations les moyens de surmonter la pauvreté, la faim et la malnutrition, tout en favorisant les droits de l'homme, notamment le droit à l'alimentation et la gestion de l'environnement, de sorte que les générations actuelles et futures puissent vivre dans la prospérité. Par conséquent, nous encourageons :

### Pour la résilience au changement climatique :

- le reboisement pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre,
- la mise en place des haies vives, des fascines, du couvert végétal,
- la gestion rationnelle de l'eau pour faire face aux inondations ou à la sécheresse (micro-irrigation, collecte et stockage des eaux de pluie, retenues collinaires d'eau de ruissellement),
- la diversification des sources d'aliments et de revenus,
- la promotion des cultures résilientes au changement climatique,
- la diversification des systèmes de production,
- la lutte contre les feux de brousse,
- la multiplication et diffusion des essences autochtones,
- la promotion des foyers améliorés,
- la promotion de la collecte et de la gestion des déchets solides et liquides (limiter l'émission du méthane par exemple),
- la promotion de l'utilisation de l'énergie renouvelable,
- la culture d'autopromotion.

### Pour la résilience aux chocs liés aux maladies et aux ravageurs :

- la promotion des cultures résilientes aux maladies et ravageurs,
- la réduction de l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse par une approche intégrée de lutte phytosanitaire et d'utilisation de biopesticides,
- le travail en synergie avec les services de santé humaine, environnementale et animale (One Health).

### Pour la résilience aux chocs liés aux marchés :

- le plaidoyer pour des prix justes à tous les niveaux,
- le développement d'un système d'information formel sur les marchés des produits agricoles,
- la mise en place d'un système de stockage des différents produits agricoles et d'élevage.

*[Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page.]*

## Article 5. Le recyclage

La pratique de recyclage dans nos organisations se caractérise par l'optimisation des processus naturels qu'offre la nature en valorisant les ressources renouvelables locales comme les restes des récoltes et les déchets ménagers existants dans les systèmes agricoles et alimentaires. Par conséquent, nous encourageons :

- l'utilisation de l'énergie renouvelable,
- la promotion de l'utilisation du charbon vert,
- le compostage des restes de cultures,
- le tri séparé des déchets,
- l'utilisation des produits biodégradables,
- la minimisation de l'exportation des nutriments et de la biomasse de l'exploitation.

## Article 6. La restauration de la fertilité des sols

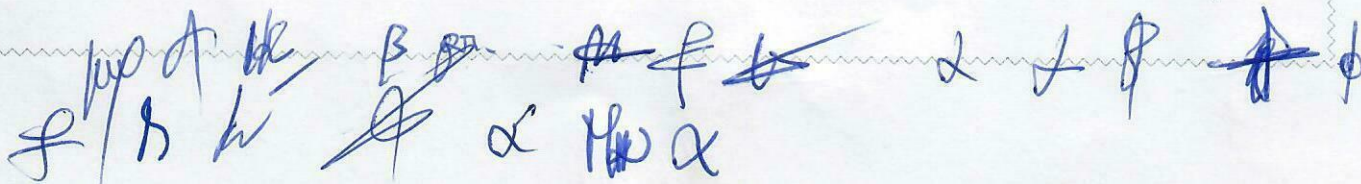
L'enjeu de l'amélioration durable de la fertilité est au cœur de la production d'une alimentation saine, diversifiée et durable. En conséquence, nous encourageons :

- la couverture continue des sols par des cultures diversifiées qui rendent les paysans plus capables de résister aux chocs externes (météorologiques, volatilité des prix),
- le recyclage des nutriments et gestion de la biomasse existant dans les systèmes agricoles et alimentaires,
- la faveur au processus écologique dans la lutte contre les maladies ravageuses et adventices,
- l'amélioration de la santé du sol, la santé et le bien-être des animaux,
- la minimisation de l'exportation des nutriments et de la biomasse de l'exploitation,
- la promotion des cultures de couvertures et paillage,
- l'intégration agro-sylvo-pastorale,
- la rotation et l'association des cultures,
- la lutte antiérosive,
- la promotion de l'agroforesterie.

## Article 7. La réduction de la dépendance aux intrants externes

La réduction de la dépendance aux intrants externes passe par l'augmentation de l'utilisation des intrants de qualité produits localement sans faire recours aux produits synthétiques, commerciaux externes et renforcer l'autosuffisance. Par conséquent, nous encourageons les bonnes pratiques ci-après :

- la réduction de l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse par une approche intégrée de lutte phytosanitaire et d'utilisation de biopesticides,
- la réduction de l'utilisation des engrais chimiques de synthèse en privilégiant la production et l'utilisation des engrais organiques produits localement,



- la réduction de l'utilisation des semences non reproductibles localement, la promotion et la production locale des semences paysannes de qualité, la vulgarisation participative et la recherche-action,
- la préservation des races locales,
- le développement des moyens de communication sur les intrants locaux disponibles/ le partage du savoir-faire paysan,
- la structuration et réseautage des organisations paysannes œuvrant dans les intrants locaux.

### **Article 8. L'économie sociale et solidaire**

L'économie sociale et solidaire se définit comme un modèle économique fondé sur la solidarité et la mise en commun des moyens pour générer des biens, des services et des avantages qui sont partagés en fonction des transactions de chacun en vue de l'amélioration du bien-être social des membres et de la communauté. Elle est également fondée sur des valeurs humaines et une organisation démocratique qui défend les intérêts individuels et collectifs et permet ainsi la construction d'un mouvement social. Nous encourageons les bonnes pratiques suivantes :

- la promotion de la justice sociale,
- la structuration des organisations paysannes,
- la participation dans la constitution du capital,
- la mutualisation des services et réalisation des économies d'échelle,
- la gouvernance démocratique et transparente,
- le respect des lois et autres textes,
- la gestion libre et indépendante,
- la neutralité politique et la laïcité,
- le renforcement des capacités techniques,
- la répartition équitable des avantages,
- la gestion rationnelle des ressources,
- l'autopromotion.

### **Article 9. Les marchés équitables**

Les marchés équitables se traduisent par la transparence dans la distribution des produits locaux sains en réseaux avec des relations de proximité et de confiance entre les producteurs et les consommateurs et se fondent sur le consommer local. Ce dernier se caractérise par des systèmes alimentaires qui se fondent sur la culture, l'identité, la tradition, l'équité sociale et l'égalité des sexes des communautés locales, et qui garantissent un régime alimentaire sain, diversifié et adapté au contexte local. Ainsi, nous encourageons :

- les réseaux des producteurs et des consommateurs,
- l'alimentation locale diversifiée,

*[Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page.]*

- l'ancrage dans la culture locale,
- la promotion d'une alimentation saine et locale,
- la promotion des exploitations familiales intégrées,
- le développement local dans le respect des valeurs culturelles et spirituelles,
- la limitation de l'importation des aliments,
- la participation des producteurs et des consommateurs à la prise de décisions sur les aliments et sur les prix,
- le marketing des produits locaux,
- le leadership des femmes,
- la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes dans la production et dans la commercialisation,
- la promotion des semences locales,
- la certification paysanne des produits locaux,
- la mise en relation des producteurs et des consommateurs,
- l'innovation.

### **Article 10. L'agriculture familiale**

L'agriculture familiale est un modèle de production :

- reposant sur une main d'œuvre familiale,
- dont l'unité de production est une famille,
- qui responsabilise le paysan dans son activité: choix des modes de production, des semences, de la rotation des cultures, des circuits de commercialisation,
- qui respecte l'environnement et la biodiversité.

De ce fait, nous encourageons :

- la reconnaissance par les politiques du modèle,
- l'élaboration et la mise en œuvre participative d'un plan et d'une stratégie nationale de l'agriculture familiale,
- la création d'un cadre permanent de dialogue et d'échanges entre les organisations des producteurs et les décideurs politiques,
- l'orientation de la recherche et de la vulgarisation vers les besoins des paysans,
- l'association des organisations paysannes dans la production des semences,
- le renforcement des capacités des producteurs,
- l'implication des producteurs dans la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes agricoles.

### **Article 11. La gestion foncière**

Les systèmes alimentaires sains et durables sont conditionnés par l'équité dans l'acquisition et la gestion durable de la terre.

De ce fait, nous encourageons :

- la sécurisation foncière,

*[Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page]*

- la gestion pacifique des conflits,
- la levée des ambiguïtés de l'article 25 du code foncier en rapport avec la subdivision des terres familiales,
- la lutte contre l'accaparement des terres,
- la limitation des naissances.

### **Article 12. La gestion participative des politiques et des techniques**

L'approche participation citoyenne ne serait efficace que si les décisions politiques et techniques en matière agricole partaient de la base au sommet sans aucune intervention coercitive des autorités administratives. De ce fait, nous encourageons :

- la participation de la société civile et en particulier des organisations des producteurs ( OP) dans l'ensemble du processus décisionnel,
- la recherche-action participative,
- la valorisation des savoirs paysans.

### **Article 13. Le mouvement agroécologique**

La mise en réseaux et en synergie des organisations pour conduire des actions de plaidoyer pour le changement sociopolitique, économique, culturel et environnemental est fondamental pour faire progresser la cause agroécologique.

Nous encourageons les bonnes pratiques ci-après :

- la défense des causes justes,
- la mise en réseau à tous les niveaux,
- la concertation et le travail en synergie,
- la préoccupation du bien commun.

### **Article 14. La justice genre et intergénérationnelle.**

La justice genre et intergénérationnelle se traduit par la promotion de l'équité sociale, l'égalité des chances en matière de développement.

Nous encourageons donc :

- l'égalité des droits entre les hommes et les femmes,
- la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes dans la production et dans la commercialisation,
- la création des emplois pour les jeunes,
- la prise en compte des intérêts des générations actuelles et futures.

### **Article 15. Engagement**

Les organisations signataires de la présente charte s'engagent à en faire une référence dans leur mode de fonctionnement et en assurer la promotion dans leurs zones d'interventions.

7

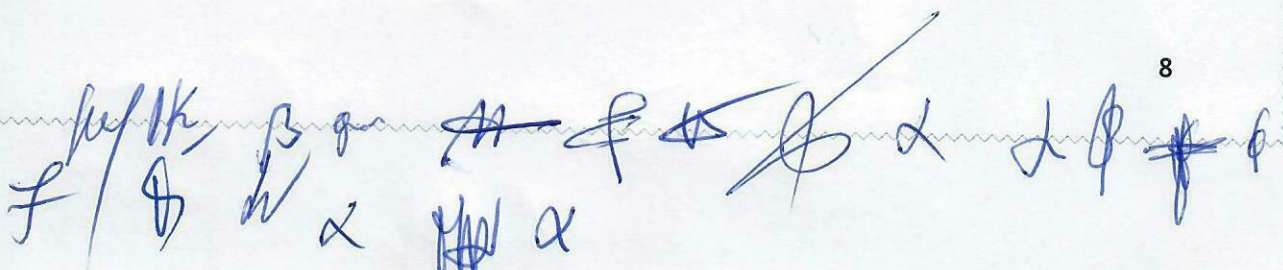
**Article 16. Adhésion**

L'adhésion à la présente charte est ouverte à toute organisation qui s'engage d'en respecter les dispositions.

**Article 17. Révision**

Cette charte peut être révisée sur décision des 3/4 des organisations signataires.

**Fait à Ngozi, le 9 septembre 2022**

A series of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged horizontally across the bottom of the page. The signatures are stylized and vary in complexity, some appearing as simple initials or names, while others are more elaborate. They are positioned below the page number '8'.

LISTE DES ORGANISATIONS SIGNATAIRES

N°	Nom de l'organisation	Commune, Téléphone et email	Nom et prénom du Représentant	Fonction	Signature
1	APROPABU.	RUMONGE 79760538 kizagabarandi@gmail.com	Festus CIZA (alias Kigayi)	Président Représentant légal	
2	FOPABV IA	MUHA 79190153 nyongabijejeanmaie7974@gmail.com	NIYONGABO Jean-Maie	Président et Représentant Légal	
3	ACORA Burundi	MUKA, 22218309 alicechaushimana@gmail.com	Alice HAZURITAZA Directrice Nationale	Directrice Nationale	
4	O.A.P. asbl	MUKA 22211789 ernestniyoya@opburundi.bi info@opburundi.bi	NIYONZIYA Ernest	Secrétaire EXÉCUTIF	
5	CNAC-MURIMA W'ISANGI	BUR: 7938210 ntabomijp@gmail.com	NTABOMIJEJE Jean Pierre	Représentant légal	
6	la DYNASCO.	2- kamanyero hot- mail.fr	Raymond Kamanyero	Représentant légal	
7	ADUSCO	BURUMBURA	Libère BUKABERO	Secrétaire général	
8	GARUKI RABAH VU MBI.	KAYANZA 79393618	BIGIRIMANA HADUSSE	Président.	
9	CONSEIL	BUJUMBURA	NIYATURA Nestor	Secrétaire Exécutif	
10	INADES FORMATION BURUNDI	BUJUMBURA	Joseph NIGENZE	Directeur	
11	RECORD	GITEGA	Habonimana Julienne	Coadjointrice des projets	

12	<del>NAH</del> UCODE-AMR	Npozi; tel 2232773 ucode.able@yahoo.fr	MAHINANA Charles	Directeur	
13	CAFED	RUMONGE 79949613 turayihaye@gmail.com	TURAYIHAYE Agnes	présidente	
14	ALCORU	RUMONGE (KUBITA) 687561571 73211754 ngazaluyodi@gmail.com	NGEZAHAYO Bismas	Président	
15	FBP	68709591 RUMONGE	NSENGIYUMVA - KASSIM	Président	
16	UPH	NTAHANWA 201 681527	NDIKUNKIKO Leon	Représentant Legal	
17		ndikunkikoleon@gmail.com			
18	FAIROBA	CIBITOKI: 68613125	NTAKIRUTIMANA Christian	Présidente	
19	CNAPCO	BUCIANSAA 79220896	MUTANKANA Omerphoe	président	
20	ASIP	NTAHANWA, 16 NUNE KBOE 22459538	NYINKU ANDEGUTIER	secrétaire général	
21	AEPR-OUTASHANE	FLORANZA & BUBANZA 79923565 guyonlulu@yahoo.fr	NYONKURU GABRIEL	Président	
22	ADECA	Mutimbwa 79362558 nduwayo.claver@yahoo.fr	NDUWAYO Claver	S-G	

23 CNATHE

Mabayi 71270570  
69244734  
Manirakira 2916@gmail.com  
MANIRAKIRA Paul

Pet R. h.

24. CAM

KIRUNDO  
capmutweni@yahoo.fr  
Abel' Innocent  
BANYANSEKERA

Directeur Adjoint  
Coordinateur